

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 février 2024 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay
- la conseillère madame Nathalie Lanthier
- la conseillère madame Mélissa Morin
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Danny Raymond
- la conseillère madame Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Danielle Glode et la greffière-trésorière adjointe, madame Manon Cuillerier sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 13 février 2024 à 19 h 34.

2024-02-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2024 et que tout semble conforme,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE les points suivants soient ajoutés et que ces ajouts soient consentis à l'unanimité des membres du conseil :

- 7.1. Augmentation de la limite de crédit permise sur la carte de crédit de la Municipalité
- 8.3. Autorisation pour l'achat d'accessoires de désincarcération et autres équipements pour le service de Sécurité incendie
- 8.4. Octroi du mandat pour le remplacement de luminaires grillés
- 8.5. Transfert au domaine privé de la Municipalité et autorisation pour la vente de la génératrice PTO
- 8.6. Autorisation pour l'achat de deux tenues intégrales de combat pour le service de Sécurité incendie

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode soit dispensée d'en faire la lecture ;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant tel que modifié :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024
 - 3.2. Abrogation de la résolution numéro 2024-01-22 intitulée « Projet de plateforme de compostage de la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* »
 - 3.3. Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024
 - 3.4. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
 - 4.1. Demande de participation aux *Journées de la persévérance scolaire* du 12 au 16 février 2024

- 4.2. Demande d'appui financier de *Toit d'Abord Habitation abordables Vaudreuil-Soulanges* pour l'année 2024
5. Ressources humaines
 - 5.1. Embauche d'un pompier au service de Sécurité incendie
 - 5.2. Adoption de l'entente de travail du service de Sécurité incendie
 - 5.3. Désignation des participants au *Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)* du 26 au 28 septembre 2024
6. Finances et trésorerie
 - 6.1. Approbation de la liste des comptes du mois de janvier 2024
 - 6.2. Mandat pour les travaux d'audit du rapport financier de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023
 - 6.3. Autorisation de paiement à la *Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)* pour l'adhésion pour l'année 2024
 - 6.4. Autorisation de paiement à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* pour les quotes-parts cours d'eau obstruction et entretien pour l'année 2023
 - 6.5. Autorisation de paiement à *Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. Avocats* pour les services professionnels rendus dans l'étude du dossier relatif à la clause d'ajustement du carburant dans un contrat de déneigement
 - 6.6. Autorisation de paiement à *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur
 - 6.7. Autorisation de paiement à *P.G. Solutions inc.* pour le contrat d'entretien et soutien des applications pour l'année 2024
 - 6.8. Autorisation de paiement à *FQM Assurances inc.* pour la couverture d'assurance Municipale pour l'année 2024
7. Administration
 - 7.1. Augmentation de la limite de crédit permise sur la carte de crédit de la Municipalité
8. Incendie et sécurité publique
 - 8.1. Autorisation pour une offre d'achat conditionnelle d'un terrain pour la construction d'une nouvelle caserne incendie et garage municipal
 - 8.2. Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés de la *Croix-Rouge* pour l'année 2024
 - 8.3. Autorisation pour l'achat d'accessoires de désincarcération et autres équipements pour le service de Sécurité incendie
 - 8.4. Octroi du mandat pour le remplacement de luminaires grillées
 - 8.5. Transfert au domaine privé de la Municipalité et autorisation pour la vente de la génératrice PTO
 - 8.6. Autorisation pour l'achat de deux tenues intégrales de combat pour le service de Sécurité incendie
9. Travaux publics et voirie
10. Transport et déneigement
11. Hygiène du milieu et environnement
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
 - 12.1. Renouvellement du mandat à *Inspectionnel* pour les services en urbanisme pour l'année 2024
13. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 13.1. Nomination des membres au comité de travail de la Régie intermunicipale du Centre Sportif Soulanges
14. **Période de questions**
15. Levée de la séance ordinaire.

2024-02-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024.

2024-02-03

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-22 INTITULÉE « PROJET DE PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES »

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2024-01-22 intitulée « Projet de plateforme de compostage de la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* » lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reconsidéré sa décision et qu'il y a lieu d'abroger à toutes fins que de droit, la résolution numéro 2024-01-22 avant sa transmission,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore abroge à toutes fins que de droit, la résolution numéro 2024-01-22 intitulée « Projet de plateforme de compostage de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » adoptée lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2024.

2024-02-04

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-05 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023 relative au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les dates des séances ordinaires du premier mardi du mois au premier lundi du mois ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore modifie le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 de la façon suivante :

11 mars 2024	12 août 2024
8 avril 2024	9 septembre 2024
13 mai 2024	7 octobre 2024
10 juin 2024	11 novembre 2024
8 juillet 2024	9 décembre 2024

QUE le Municipalité de Saint-Télesphore autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les changements des dates des séances ordinaires de l'année 2024.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
04-01-2024	MRC de Vaudreuil-Soulanges Mme Élise Phoenix, Coordonnatrice de l'équipe des cours d'eau	Report de réalisation des travaux d'entretien de la branche 4 du cours d'eau de Saint-Télesphore
29-01-2024	Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs M. Benoit Charrette, Ministre MELCCFP	Octroi d'une subvention au montant de 10 315,06 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2023
31-01-2024	Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges M. Richard Dubois, Directeur, Communications et Vie associative	Octroi d'une contribution financière au montant de 1 000 \$ au bénéfice du Festival sportif familial de septembre 2024
13-02-2024	MRC de Vaudreuil-Soulanges M. Pascal Doyon, Conseiller en communication	Retour des <i>Journées de la persévérance scolaire 2024 de Vaudreuil-Soulanges</i>

2024-02-05

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 12 AU 16 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT la demande de participation aux *Journées de la persévérance scolaire* du 12 au 16 février 2024, reçue le 11 décembre 2023 de l'*Instance Régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie* ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal participe aux *Journées de la persévérance scolaire* du 12 au 16 février 2024, en portant la couleur verte et l'épinglette à l'effigie des JPS.

2024-02-06

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE TOIT D'ABORD HABITATIONS ABORDABLES VAUDREUIL-SOULANGES POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* prévoit accorder une aide financière à l'organisme sans but lucratif *Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges* pour l'année 2024 pour développer des modèles pour favoriser l'innovation pour tenter de résoudre la crise du logement dans la région et a réparti cette contribution entre toutes les municipalités locales conformément au tableau joint ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore approuve, conformément au tableau joint, l'aide financière accordée à l'organisme *Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges*, aux fins de développer des modèles pour pallier la crise actuelle du logement dans la région.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges*.

2024-02-07

EMBAUCHE D'UN POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la proposition de monsieur Marc-André Dubé, directeur du service de Sécurité incendie,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil procède à l'embauche de monsieur Antoine Perreault au poste de pompier volontaire ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service de Sécurité incendie, monsieur Marc-André Dubé, à signer l'entente de travail entre les deux parties.

2024-02-08

ADOPTION DE L'ENTENTE DE TRAVAIL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT, la proposition d'une entente de travail pour les pompiers et pompières du service de Sécurité incendie, datée du 1^{er} février 2024 ;

CONSIDÉRANT le besoin d'offrir aux nouveaux membres du service de Sécurité incendie ainsi qu'aux plus anciens, un document de référence afin d'identifier de façon claire et précise les attentes entre les membres du service et de l'employeur, soit la Municipalité de Saint-Télesphore et de voir au bon fonctionnement du service de Sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte l'Entente de travail du service de Sécurité incendie et autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Danielle Glode, à signer l'entente de travail entre les deux parties pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore.

2024-02-09

DÉSIGNATION DES PARTICIPANTS AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) DU 26 AU 28 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore désigne le maire David McKay, les conseillères Kim Jones et Marie T. Dupont, le conseiller Danny Raymond ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière Danielle Glode, à participer au *Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)* qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des Congrès de Québec. Les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

2024-02-10

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière :

Salaires versés du 1 ^{er} au 31 janvier 2024	23 019,06 \$
Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 31 janvier 2024	19 233,26 \$
Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 31 janvier 2024	179 103,37 \$
Comptes à payer au 31 janvier 2024	32 305,19 \$
TOTAL	253 660,88 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de janvier 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accepte le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode, des comptes de janvier 2024 ;

QUE la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1^{er} au 31 janvier 2024 soit entérinée ;

QUE les chèques annulés numéros 8659 et 8746 soit entérinés ;

QUE le conseil autorise le paiement des comptes à payer au 31 janvier 2024.

2024-02-11

MANDAT POUR LES TRAVAUX D'AUDIT DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 966 du *Code municipal du Québec* prescrit l'obligation du conseil municipal de nommer un vérificateur externe pour effectuer l'audit financier annuel et que tout vérificateur externe doit être membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 17 janvier 2024 reçu de la firme *BCGO S.E.N.C.R.L.* pour les travaux d'audit du rapport financier des exercices financiers de 2023, 2024, 2025 et 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite pourvoir analyser les services reçus pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 avant de s'engager pour les années 2024, 2025 et 2026 ;

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le mandat pour les travaux d'audit du rapport financier de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 soit octroyé à la firme *BCGO S.E.N.C.R.L.*

2024-02-12

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2024

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 1 654,49 \$ taxes incluses à la *Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)* pour l'adhésion pour l'année 2024.

2024-02-13

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR LES QUOTES-PARTS COURS D'EAU OBSTRUCTION ET ENTRETIEN POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 18 423,43 \$ pour les quotes-parts cours d'eau obstruction et au montant de 10 977,70 \$ pour les quotes-parts cours d'eau entretien pour un montant total de 29 401,13 \$ pour l'année 2023 à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges*.

2024-02-14

AUTORISATION DE PAIEMENT À TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L. AVOCATS POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS DANS L'ÉTUDE DU DOSSIER RELATIF À LA CLAUSE D'AJUSTEMENT DU CARBURANT DANS UN CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 1 284,85 \$ taxes incluses, à *Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. Avocats* pour les services professionnels rendus dans l'étude du dossier relatif à la clause d'ajustement du carburant dans un contrat de déneigement.

2024-02-15

AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTIONS SYLVAIN LIBOIRON INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHALET AU PARC LÉON-PRIEUR

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-06-23 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023 mandatant *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur pour une enveloppe de 80 000 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 8 934,41 \$ taxes incluses, à la suite de la déduction de 1 214,14 \$ tel que stipulé par la résolution numéro 2023-12-17, à *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 12 janvier 2024.

2024-02-16

AUTORISATION DE PAIEMENT A P.G. SOLUTIONS INC. POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant total de 10 416,76 \$ à *P.G. Solutions inc.* pour le contrat d'entretien et soutien des applications pour l'année 2024.

2024-02-17

AUTORISATION DE PAIEMENT À FQM ASSURANCES INC. POUR LA COUVERTURE D'ASSURANCE MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant total de 24 338,61 \$ à *FQM Assurances inc.* pour la couverture d'assurance Municipale pour l'année 2024.

2024-02-18

AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT PERMISE SUR LA CARTE DE CRÉDIT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la limite de crédit permise sur la carte de crédit de la Municipalité actuelle de 5 000 \$ ne suffit pas aux besoins financiers pour la saine gestion des dépenses de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une limite de crédit permise de 10 000 \$ répondrait aux besoins actuels en fonction des prix du marché ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise l'augmentation de la limite de crédit permise sur la carte de crédit de la Municipalité au montant de 10 000 \$;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière d'effectuer la demande d'augmentation auprès de la *Caisse Desjardins* pour l'augmentation de la limite de crédit permise et de signer la demande pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore.

2024-02-19

AUTORISATION POUR UNE OFFRE D'ACHAT CONDITIONNELLE D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE INCENDIE ET GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore désire se pourvoir d'une nouvelle caserne et garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les terrains actuels où se situe la caserne et le garage municipal ne suffisent pas aux besoins du nouveau bâtiment projeté ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 767 155 du cadastre du Québec répond aux critères du projet envisagé ;

CONSIDÉRANT la volonté du propriétaire du lot 3 767 155 du cadastre du Québec de se départir du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE ledit lot se trouve en zone agricole et qu'une demande d'exclusion auprès de la CPTAQ est requise ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-12-18 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2023 mandatant *Format Légal Notaires et conseillers juridiques inc.*, pour la demande à la CPTAQ pour le projet de la caserne et garage municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise une offre d'achat conditionnelle à l'obtention de l'exclusion de la zone agricole permise par la CPTAQ pour un montant de 400 000 \$ pour le lot 3 767 155 du cadastre du Québec ;

QUE le conseil municipal autorise le maire David McKay et la directrice générale et greffière-trésorière Danielle Glode de signer l'offre d'achat conditionnelle pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore.

2024-02-20

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS DE LA CROIX-ROUGE POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés de la *Croix-Rouge* pour l'année 2024 ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 225 \$ à la *Croix-Rouge* pour l'année 2024.

2024-02-21

AUTORISATION POUR L'ACHAT D'ACCESSOIRES DE DÉSINCARCÉRATION ET AUTRES ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la soumission datée du 22 janvier 2024 reçue de *Dependable Fire Equipment* pour des accessoires de désincarcération et autres équipements pour le service de Sécurité incendie au montant de 6 505,80 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise l'achat d'accessoires de désincarcération et autres équipements pour le service de Sécurité incendie pour un montant de 7 480,37 \$ taxes incluses, à *Dependable Fire Equipment* ;

2024-02-22

OCTROI DU MANDAT POUR LE REMPLACEMENT DE LUMINAIRES GRILLÉS

CONSIDÉRANT la soumission datée du 13 février 2024 reçue de *François Lauzon électrique inc.* pour le remplacement de 6 luminaires grillés par des luminaires DEL au montant de 3 004,74 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore octroi le mandat pour le remplacement de 6 luminaires grillés pour un montant de 3 454,70 \$ à *François Lauzon électrique inc.*

2024-02-23

TRANSFERT AU DOMAINE PRIVÉ DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTORISATION POUR LA VENTE DE LA GÉNÉRATRICE PTO

CONSIDÉRANT QUE la génératrice PTO fait partie du domaine public de la Municipalité et est affecté à l'utilité publique, conformément à l'article 916 du *Code civil du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite vendre la génératrice PTO ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit sortir la génératrice PTO de son domaine public pour le transférer à son domaine privé afin de pouvoir le vendre ;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçu de monsieur Hugh O'Shea au montant de 5 000 \$ pour ladite génératrice ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal transfère la génératrice PTO de son domaine public à domaine privé afin de la vendre et que par conséquent ladite génératrice ne sera plus affectée à l'utilité publique ;

QUE le conseil municipal autorise et accepte la vente de la génératrice PTO à monsieur Hugh O'Shea au montant de 5 000 \$ tel quel et sans garanties légales et qu'un reçu de la transaction lui soit émis.

2024-02-24

AUTORISATION POUR L'ACHAT DE 2 TENUES INTÉGRALES DE COMBAT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la soumission datée du 13 février 2024 reçue de *L'Arsenal* pour 2 tenues intégrales de combat pour le service de Sécurité incendie au montant de 5 740 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise l'achat de 2 tenues intégrales de combat pour le service de Sécurité incendie au montant de 6 599,47 \$ taxes incluses, à *L'Arsenal* ;

2024-02-25

RENOUVELLEMENT DU MANDAT À INSPECTIONNEL POUR LES SERVICES EN URBANISME POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE les services reçus d'*Inspectionnel* pour l'année 2023 ont été très satisfaisants et ont dépassé les attentes de la Municipalité en matière d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de services en urbanisme sont toujours présents ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,

appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal renouvelle le mandat de monsieur Pierre-Luc Paquet d'*Inspecteur* pour les honoraires professionnels en urbanisme à raison de 2 jours par semaine pour l'année 2024 selon les modalités suivantes :

- Les heures de travail sont de 16 h à 21 h le mercredi et de 12 h à 16 h le vendredi ;
- Les honoraires professionnels sont établis au tarif hebdomadaire de 677,12 \$ plus les taxes applicables ;
- Les honoraires professionnels sont facturables à chaque mois ;
- Les frais supplémentaires sont établis au tarif horaire de 75,79 \$ pour les appels d'urgence et un minimum de 3 heures sont facturables ;

QUE l'inspecteur municipal, monsieur Pierre-Luc Paquet soit autorisé à appliquer, en tout ou en partie, les règlements municipaux et les règlements harmonisés en vigueur, à effectuer les visites, délivrer les permis, émettre des avis et constats d'infraction.

2024-02-26

NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE les dix (10) municipalités de Soulanges désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes ou 569 et suivants du Code municipal du Québec afin de travailler sur la création d'une Régie intermunicipale pour le Centre Sportif Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE pour mettre en œuvre la création de cette Régie, les municipalités désirent procéder à la création d'un comité de travail ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité de travail sera formé du maire(sse), du directeur(trice) général(e), d'une autre personne nommée de chacune des municipalités ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité nomme les personnes suivantes à titre de représentants pour le comité de travail portant sur la Régie du Centre Sportif Soulanges :

- David McKay, maire
- Danielle Glode, directrice générale et greffière-trésorière
- Mélissa Morin, conseillère siège numéro 2

QUE la présente résolution soit transmise aux autres municipalités de Soulanges, soit les villes de Coteau-du-Lac et de Saint-Zotique et les municipalités de Les-Coteaux, de Rivière-Beaudette, de Saint-Clet, de Sainte-Justine-de-Newton, de Sainte-Marthe, de Saint-Polycarpe et de Très-Saint-Rédempteur.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou apporté des commentaires sur le sujet suivant :

- 3^e requête pour l'analyse de l'eau de puits à rabais

2024-02-27

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance ordinaire du 13 février 2024 soit levée à 20 h 39.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay
Maire

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière